



REGLEMENT DE LA COURSE SOLIDAIRE

« SEP'arti 2017 ! »

1. L'Association des Paralysés de France (APF), délégation du Var, organise le dimanche 30 avril 2017, la 3ème édition de la course solidaire « SEP'arti ! ».

2. L'épreuve est ouverte à tous :

- Personnes en situation de handicap et personnes valides
- Aux coureurs, licenciés ou non licenciés
- Aux personnes à rollers, skate
- Aux marcheurs
- Aux mineurs => *L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.*

Les coureurs devront présenter, **au plus tard au moment du retrait du dossard :**

- Pour les licenciés, une licence qui atteste de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied.
- Pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied dans les deux cas de moins d'un an (ceux-ci seront conservés par l'organisateur).

Dans le cas où vous ne présentez aucun des deux documents exigés, vous vous déclarez personnellement apte à la pratique de la course à pied. Par conséquent, vous engagez votre responsabilité et dégagez la responsabilité de l'organisateur de tout accident qui pourrait survenir et affecter votre santé du fait de votre participation à cette activité physique.

3. Le parcours :

1/ Parcours de 4 kilomètres :

- Départ du parking de La Poste de l'Aiguade
- Boucle (demi-tour) à la fin de la piste cyclable aux Salins d'Hyères
- Arrivée au parking de La Poste de l'Aiguade pour le parcours de 4 kms

2/ Parcours de 8 kilomètres :

- Départ du parking de La Poste de l'Aiguade
- Boucle (demi-tour) à la fin de la piste cyclable aux Salins d'Hyères
- Puis, jusqu'au rond-point situé bd de la Marine (*au niveau de l'aéroport*) + demi-tour
- Arrivée au parking de La Poste de l'Aiguade pour la course de 8 kms

Les parcours sont plats et sans difficultés.

Le départ de la course solidaire sera donné en 3 temps à 1 minute d'intervalle : les fauteuils roulants manuels, puis les fauteuils roulants électriques et enfin, les coureurs... pour éviter toute bousculade.

L'ensemble des participants se rejoint alors pour former un ensemble solidaire.

La course n'est pas chronométrée. Le code de la route s'applique. Les animaux sont interdits.

4. Inscriptions et retrait des dossards :

Pour vous inscrire :

- 1/ Téléchargez votre formulaire d'inscription et le règlement intérieur de la course sur internet dd83.blogs.apf.asso.fr ou sur la page **Facebook APF Délégation du Var**.
- 2/ Complétez les deux documents directement sur votre ordinateur.
- 3/Renvoyez les deux documents par mail à l'adresse suivante : apfseparti@gmail.com

4/ L'inscription est obligatoire (10€). Votre règlement, doit parvenir, par chèque ou espèces, par courrier ou à la délégation : **Association des Paralysés de France, Délégation du Var, 58 rue Antoine Fourcroy – 83 130 LA GARDE** ☎ **04.98.01.30.50**

Vous pouvez aussi vous inscrire :

- Au magasin **DECATHLON LA GARDE (les mercredis durant les mois de mars et d'avril 2017, de 14h à 17h)**

- Le jour de la course, place Jean-Pierre Daviddi, à partir de 15h (remise des dossards).

Droit d'inscription :

10€ (par chèque libellé à l'ordre de l'APF) ou par espèces avant le 20 avril 2017. **Les inscriptions pourront se faire le jour-même à partir de 14h30.**

Seules seront prises en compte les inscriptions accompagnées du règlement dûment signé, du certificat médical ou de la licence. **Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.**

Retrait des dossards le jour de la course, le port du dossard épinglé sur la poitrine est obligatoire.

Toute personne rétrocédant son dossard à une autre personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu et provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident de ce type d'accident.

5. Sécurité :

L'itinéraire est fléché. Des jalonneurs seront positionnés tous les 750 mètres.

- Des secouristes sont échelonnés tout au long du parcours.
- La couverture médicale est assurée par des infirmiers à l'arrivée.

6. Assurance : l'Organisateur est couvert par une police responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

7. Droit à l'image, couverture photo, télévision, vidéo : tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image pendant la course solidaire « SEParti », comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Les professionnels doivent obtenir une accréditation auprès de l'organisation.

8. Pour la protection de l'environnement, merci de ne pas abandonner vos déchets n'importe où sur le parcours.

9. Modification du parcours : *si, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devrait être modifié, les participants devront se soumettre aux dernières dispositions de l'organisateur.*

Je m'engage à avoir pris connaissance du présent règlement, y souscrire et dégage la responsabilité de l'organisateur de tout accident qui pourrait affecter ma santé du fait de mon effort.

Date :

Signature du participant :



FORMULAIRE INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

Formulaire à renvoyer par mail : apfseparti@gmail.com
ou par courrier : Association des Paralysés de France, délégation du Var,
58 rue Antoine Fourcroy- 83 130 La Garde

Nom : Prénom :
Année de naissance : Sexe : H F
Adresse :
Code postal : Ville :
Numéro de téléphone : Adresse e-mail :

Etes-vous en fauteuil roulant ? Oui Non Fauteuil manuel Fauteuil électrique

Si oui, avez-vous un accompagnateur (pousseur) inscrit ? Oui Non

Etes-vous licencié en club ? Oui Non Votre club :
Votre numéro de licence :
Type de licence :

Certificat médical : je m'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ; ou à présenter ma licence (dans les deux cas datant de moins d'un an), au plus tard lors du retrait des dossards.

Dans le cas où vous ne présentez aucun des deux documents exigés, vous vous déclarez personnellement apte à la pratique de la course à pied. Par conséquent, vous engagez votre responsabilité et dégagez la responsabilité de l'organisateur de tout accident qui pourrait survenir et affecter votre santé du fait de votre participation à cette activité physique.

Autorisation parentale pour les mineurs : je soussigné(e) autorise mon fils, ma fille, âgé(e) de _____ ans à participer à la course solidaire « SEP'arti 2017 », et dégage l'organisateur de toute responsabilité.

Déclaration du coureur :

Je reconnais avoir lu et adhéré entièrement au règlement général de la course solidaire « SEP'arti 2017 ». Je certifie exacts les renseignements portés sur ce bulletin et accepte son règlement sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué. **Paiement de 10€** par chèque (à l'ordre de l'APF) ou par espèces. J'accepte sans réserve que les photos prises pendant l'épreuve figurent dans les outils de communication à l'issue de la course (internet, bulletin APF...).

Fait à :

Le :

Signature